



PROTÉGER SES MAINS

COMMENT PROTÉGER SES MAINS

Porter des gants en nitrile réutilisables¹ pendant :

- Pendant les phases de préparation, mélange et nettoyage ;
- La phase d'application avec une lance ou avec un pulvérisateur à dos.

Porter des gants en nitrile à usage unique² :

- Pendant la phase d'application avec un tracteur sans cabine ;
- Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation avec un tracteur avec cabine. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Pour savoir exactement quels EPI porter, consulter l'étiquette du produit phyto qui précise les EPI requis dans un tableau (généralement à l'intérieur du livret de l'étiquette).

Pour la protection des mains, il faut se reporter à la gamme dédiée comportant le pictogramme :



(1) Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 + NF EN 16523-1+A1 (type A) et conformes aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par le règlement (UE) N°2016/425 et les articles L. 4321-1 et suivants du code du travail.

(2) Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 + NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, conformes aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par le règlement (UE) N°2016/425 et les articles L. 4321-1 et suivants du code du travail.